

6 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 6 février 2017, à laquelle étaient présents:

Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Suzan Lecours, conseillère
Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère (arrive à 19h02)
M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

Étaient absents : M. Guy Gauthier, conseiller
M. Richard Pedneault, conseiller

2 citoyennes présentes

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h 00.

16 06-02-2017 **3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Résolution 16-2017

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que lu et rédigé avec la mention que l'article «Affaires nouvelles» demeure ouvert.

17 06-02-2017 **4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier**
ajournée au 16 janvier 2017
Résolution 17-2017

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier ajournée au 16 janvier 2017 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

*Dépôt de la liste des
comptes payés*

5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en janvier 2017.

*Dépôt de la liste des
revenus reçus*

6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en janvier 2017.

7) Correspondance

- Une lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec qui annonce notre part de la ristourne 2016 au montant de 4 261 \$;
- Un courriel de Mme Fanny Tremblay-Girard, représentante de l'Art Salé, demandant l'autorisation de tenir le Carnaval Sasquatch au Chalet des Loisirs les 24-25 février 2017;

Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

- Une lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la non-conformité du bloc sanitaire de la rue du Quai;
- Une demande d'appui de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints relativement à la possibilité d'instaurer un service bancaire postal à Sainte-Rose-du-Nord;
- Une lettre de Mme Annie Girard, présidente de la Corporation nautique, demandant qu'un membre de l'organisme participe à la table de négociation avec Promotion Saguenay;
- Une lettre de Mme Annie Girard, présidente de la Corporation nautique, demandant de revoir l'entente de gestion du Quai;
- Une lettre de Mme Annie Girard, présidente de la Corporation nautique, concernant la cession des infrastructures du Quai à la Municipalité.

Rapport de l'inspecteur 9a) Le rapport de l'inspecteur pour les mois de janvier 2017 est déposé au conseil.
Janvier 2017

18 06-02-2017 9b) *Soumission renouvellement du prêt de 119 400 \$*
Résolution 18-2017

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, appuyée par M. Claude Riverin et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 14 février 2017 au montant de 119 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 139-1999 et 176-2006. Ce billet est émis au prix de 98,3 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

22 800 \$	1,5 %	14 février 2018
23 200 \$	1,6 %	14 février 2019
23 900 \$	1,85 %	14 février 2020
24 400 \$	2,05 %	14 février 2021
25 100 \$	2,30 %	14 février 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

19 06-02-2017 9b) *Refinancement règlements d'emprunt*
Résolution 19-2017

- ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord souhaite emprunter par billet un montant total de 119 400 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
139-1999	36 100 \$
176-2006	83 300 \$

➤ ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Mme Annie Girard, appuyée par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 119 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 139-1999 et 176-2006 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par M. Laurent Thibeault, maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Girard;

QUE les billets soient datés du 14 février 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	22 800 \$
2019	23 200 \$
2020	23 900 \$
2021	24 400 \$
2022	25 100 \$ (à payer en 2022)
2022	0 \$ (à renouveler)

20 06-02-2017 9c) Recommandation de la SDECT vs demandes d'aides financières des organismes
Résolution 20-2017

M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu (Mme Isabelle Michon-Campbell déclare son apparence de conflit d'intérêt et ne vote pas sur la présente étant donné qu'elle est présidente de l'Art Salé) que le Conseil informe la MRC du Fjord-du-Saguenay que les fonds à utiliser pour les projets recommandés par la SDECT soient les suivants :

Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

ORGANISMES	COÛT DU PROJET	DEMANDE MONTANT \$	RECOMMANDATION MONTANT \$	FONDS
L'Art SALÉ				
Carnaval Sasquatch	11 250.00 \$	10 000.00 \$	5 000.00 \$	Aide aux communautés
Projet Virage	43 800.00 \$	15 000.00 \$	10 000.00 \$	Soutien projets structurants
Funéraille des beaux jours	35 500.00 \$	8 500.00 \$	8 500.00 \$	Soutien projets structurants
Mosaïque collective	9 250.00 \$	8 000.00 \$	8 000.00 \$	Soutien projets structurants
Spectacle historique	42 300.00 \$	25 000.00 \$	20 000.00 \$	Soutien projets structurants 15 000 \$ Promotion Saguenay 5 000 \$
ASSOCIATION SPORTIVE				
Vide grenier	1 300.00 \$	500.00 \$	500.00 \$	Aide aux communautés
Tournoi de balle-lente	1 500.00 \$	1 500.00 \$	1 500.00 \$	Municipalité
Party de chasse	22 000.00 \$	7 000.00 \$	7 000.00 \$	Soutien projets structurants
Saint-Jean-Baptiste	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	Soutien projets structurants
CLUB DE L'AMITIÉ				
Sortie culturelle	11 100.00 \$	7 000.00 \$	0	À confirmer
CORPORATION NAUTIQUE				
Animation musicale et/ou artistique au Quai	5 000.00 \$	3 500.00 \$	5 000.00 \$	Soutien projets structurants 3 000 \$ Aide aux communautés 500 \$ Promotion Saguenay 1 500 \$
Croisière 75 ^e	5 000.00 \$	5 000.00 \$	5 000.00 \$	Municipalité
BIBLIOTHÈQUE				
Exposition 75 ^e	5 500.00 \$	5 500.00 \$	2 000.00 \$	Aide aux communautés
SDECT				
Festival des Artisans	29 550.00 \$	12 000.00 \$	12 000.00 \$	Soutien projets structurants
MUNICIPALITÉ				
Mise à jour carte touristique	2 400.00 \$	2 400.00 \$	2 400.00 \$	Fonds Péribonka
Congrès annuel Ass. Plus beaux villages	3 000.00 \$	3 000.00 \$	3 000.00 \$	Municipalité
Conseil de la MRC septembre	1 000.00 \$	1 000.00 \$	1 000.00 \$	Municipalité
Soirée de clôture 75 ^e	8 500.00 \$	8 500.00 \$	6 000.00 \$	Municipalité
TOTAL	247 150.00 \$	133 400.00 \$	106 900.00 \$	

**21 06-02-2017 9d) Demande d'appui Regroupement pour un Québec en santé
Résolution 21-2017**

- Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;
- Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

- Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;
- Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par M. Claude Riverin, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité:

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

- ✓ par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- ✓ par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

22 06-02-2017 9e) Proposition pour l'expertise d'ingénierie de la plate-forme au Quai Résolution 22-2017

- Considérant les événements du 7 septembre 2016 relativement à l'effondrement de la plate-forme et de la passerelle au Quai;
- Considérant qu'il est impératif de faire appel à une firme d'ingénierie quant aux plans et devis pour l'installation d'une nouvelle plate-forme;

- Considérant que la firme d'ingénierie Cegertec de Chicoutimi, a déposé une offre de services professionnels au montant de 8 473 \$ plus taxes;
- Considérant que le conseil est favorable à donner ledit mandat à Cegertec;

Par conséquent, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'octroyer ledit mandat d'expertise d'ingénierie à la firme Cegertec au montant de 8 473 \$ plus taxes.

**23 06-02-2017 9e) Proposition pour l'expertise d'ingénierie de la qualité du béton du Quai
Résolution 23-2017**

- Considérant que l'installation d'une nouvelle plate-forme doit rencontrer les normes en matière de sécurité et nécessite une expertise de la qualité du béton du Quai;
- Considérant que la proposition de services professionnels de Cegertec ne comprend pas l'expertise de la qualité du béton du Quai;

Par conséquent, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de demander des propositions de services professionnels en matière du qualité du béton du Quai.

**24 06-02-2017 9h) Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2017
Résolution 24-2017**

- CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;
- CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,8 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2012-2013 (14,9 % pour les garçons et 8,9 % pour les filles);
- CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :
 - ✓ Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
 - ✓ Vit sept ans de moins qu'un diplômé;

- ✓ A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
 - ✓ Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
 - ✓ Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;
- CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :
- ✓ La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
 - ✓ Les taxes et impôts perçus en moins;
 - ✓ Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;
- CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;
- CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;
- CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;
- CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 13 au 17 février 2017, la 10e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Pour ces motifs, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité :

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage –dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires– afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean la toute

première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

25 06-02-2017 9i) *Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de non-paiement des taxes*
Résolution 25-2017

Madame Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales. Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Girard à débiter le processus de vente pour taxes. Elle est également autorisée à assister à ladite vente en juin si des dossiers ne sont pas réglés d'ici là.

26 06-02-2017 9j) *Rapport des dépenses pour l'entretien des rues et/ou chemins (Anse-à-la-Mine, Tableau, Cap-à-l'Est, Grand Lac, lac Neil, rang Sainte-Marie, de la Descente-des-Femmes, de la Montagne) au montant de 54 762,93 \$, avec la subvention du MTMDET de 15 000 \$*
Résolution 26-2017

Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les et/ou chemins de la Municipalité pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et le l'Électrification des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues et/ou chemins mentionnés ci-dessus, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

27 06-02-2017 9j) *Rapport des dépenses pour l'entretien des rues et/ou chemins (Anse-à-la-Mine, Tableau, Cap-à-l'Est, Grand Lac, lac Neil, rang Sainte-Marie, de la Descente-des-Femmes, de la Montagne) au montant de 54 762,93 \$, avec la subvention du MTMDET de 15 000 \$ versée sur trois ans*
Résolution 27-2017

Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les et/ou chemins de la Municipalité pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et le l'Électrification des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues et/ou chemins mentionnés ci-dessus, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

- 28 06-01-2017 9k) 3^e de 4 versements à l'entreprise Miz-Tôt pour le contrat de déneigement de certains chemins 2016-2017**
3^e versement
Miz-Tôt
Résolution 28-2017

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Richard Pedneault et résolu à l'unanimité de procéder au 3^e versement pour le contrat d'enlèvement de la neige 2016-2017 à l'entreprise Miz-Tôt au montant de 7 120,70 \$.

- 29 06-02-2017 9l) Paiement du 1^{er} versement des quotes-parts à la MRC du Fjord-du-Saguenay**
Résolution 29-2017

Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Isabelle Michon-Campbell et résolu l'unanimité de payer le 1^{er} versement des quotes-parts à la MRC du Fjord au montant de 17 153 \$.

- 30 06-02-2017 9m) Paiement du 1^{er} versement de l'entente de service incendie avec la Municipalité de Saint-Fulgence**
Résolution 30-2017

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de procéder au paiement du 1^{er} versement de l'entente de service incendie au montant de 12 793 \$.

- 31 06-02-2017 9n) Nomination promaire, Mme Isabelle Michon-Campbell, février, mars et avril**
Résolution 31-2017

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité que Mme Isabelle Michon-Campbell, conseillère soit nommée promaire pour les 3 prochains mois, soit février, mars et avril 2017. Mme Isabelle Michon-Campbell est également mandatée afin de remplacer M. Laurent Thibeault, maire, lors des séances de la MRC du Fjord, lorsque celui-ci ne peut être présent.

- 32 06-02-2017 9g) Représentants à la Table de négociation avec Promotion Saguenay**
Résolution 32-2017

Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de mandater M. Laurent Thibeault, maire, Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Mme Annie Girard, présidente de la Corporation nautique à siéger à la Table de négociation avec Promotion Saguenay.

- 33 06-02-2017 7) Demandes d'autorisation Mme Fanny Tremblay-Girard, Carnaval Sasquatch**
Résolution 33-2017

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Fanny Tremblay-Girard à tenir son activité « Carnaval Sasquatch » au Chalet des Loisirs les 24 et 25 février 2017, à utiliser

le terrain adjacent à la patinoire pour le symposium de sculptures sur neige et à demander un permis de vente d'alcool pour ladite activité. Cette autorisation ne dispense pas l'organisme de toute autre autorisation requise.

**34 06-02-2017 7) Cession des infrastructures du Quai à la Municipalité
Résolution 34-2017**

- Considérant que les infrastructures du Quai ont vu le jour grâce à un important projet subventionné par Développement économique Canada (DÉC) réalisé en 2010-2011;
- Considérant que l'entente entre la Corporation nautique et Développement économique Canada, stipule que l'organisme promoteur du projet d'infrastructures doit en demeurer propriétaire pendant une période minimale de 5 ans;
- Considérant que ce délai est expiré et que la Corporation nautique n'a pas les moyens financiers de prendre en charge les coûts d'entretien et de réparation de telles infrastructures;
- Considérant qu'il serait préférable que ce soit la Municipalité qui en soit propriétaire et par le fait même qu'elle assume les coûts d'entretien et réparation;

Pour ces motifs, Mme Isabelle Michon-Campbell propose, appuyée par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de procéder à une entente de cession des infrastructures du Quai à la Municipalité

**35 06-02-2017 11) Levée de la séance
Résolution 35-2017**

M. Claude Riverin conseiller, propose de lever la présente à 20 h 20.

Maryse Girard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire